

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)**

**Séance du 9 juin 2021 à Bursins**

**PREAVIS N° 03-2021**

**Comptes et la gestion de l'exercice 2021 d'Enfance & Jeunesse**

**Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

- Dans sa séance du 9 juin 2021
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

1. d'approuver les comptes 2020 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2020 du volet bibliothèque ;
3. de dissoudre le fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000.- ;
4. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 900'314.38 ;
5. de restituer le fonds de réserve Covid scolaire, qui s'élève à CHF 50'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
6. d'approuver les comptes 2020 du volet accueil de jour ;
7. de dissoudre le fonds de réserve Covid de CHF 300'000.- ;
8. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 883'835.19 ;
9. de restituer le fonds de réserve Covid, qui s'élève à CHF 300'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
10. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2020 ;
11. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

*Objet non soumis à référendum*

**PREAVIS N° 04-2021 du CODIR  
Informatique**

**Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

- Dans sa séance du 9 juin 2021
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide d'adopter le préavis tel qu'amendé :**

1. D'approuver un complément au budget 2021 de CHF 75'000.- pour une migration informatique permettant d'adapter les outils aux besoins actuels de l'Association Enfance & Jeunesse.
2. D'approuver un investissement de CHF 40'000.- pour l'achat de matériel informatique, à amortir sur 5 ans.
3. D'approuver un complément au budget de CHF 8'077.50 pour la mutualisation du réseau des bâtiments A-C du site scolaire du Martinet, afin de permettre l'installation conforme des caméras de sécurité sur le site.
4. D'approuver un investissement de CHF 38'500.- pour l'achat de tablettes aux AMF, à amortir sur 5 ans, afin de leur permettre de gérer leur communication sur un outil professionnel et de rentrer les heures nécessaires à la facturation directement sur le logiciel Kibé.
5. D'approuver un complément au budget 2021 de CHF 20'000.- pour le déploiement d'un outil électronique de gestion du temps pour l'ensemble des employés.
6. D'autoriser le Comité de Direction EnJeu à emprunter la somme de CHF 181'577.50 auprès d'un établissement financier.
7. D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montant qui ont lieu d'être amortis sur une période de 5 ans.

*Objet soumis à référendum*

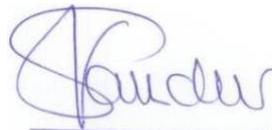
Pour le Bureau :

Le Président :



Arthur Petit

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Préfecture du District de Nyon dans un délai de **dix jours** (art. 110 al.1 et suivants LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, le Préfet prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public des communes membres (art. 110 al.3 et suivants LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 et suivants LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie)*